



DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE AGRICOLE SUR UNE AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

CCTP type - Juillet 2010

Ecodecision
conseil en environnement

Le Vexin 1 - 8, place de la Fontaine - 95000 CERGY
Tél : 01 30 32 33 30 – Fax : 01 30 32 35 69
ecodecision@wanadoo.fr



*Conseil et formation en
agriculture durable*

Les Rouages - 49630 CORNE
Tél. : 06 63 70 51 91
contact@agristem.com

Ce CCTP type est un appui au lancement de l'étude socio-économique agricole sur les territoires AAC, il complète un mémento qui constitue une aide à la préparation et au suivi de l'étude.

1 Présentation du contexte :


 Dans le cahier des charges, une première partie doit présenter le contexte de l'étude :


- présentation du maître d'ouvrage (qui il est, sa compétence au sens technique, son territoire de compétence, le fonctionnement de son système de gestion de l'eau...)
- description de l'AAC (localisation, superficie, géologie, occupation du sol)
- description du territoire desservi par ce captage (population, volumes en jeu, importance du ou des captages concernés pour l'approvisionnement en eau potable)
- informations sur la qualité de l'eau et les enjeux (état, pressions, types de mesures envisagées)
- bilan de toutes les études réalisées ou en cours à propos de cette AAC (par exemple le diagnostic des pressions agricoles), et situer l'étude socio-économique par rapport à ces autres études
- liste des actions récentes ou en cours


2 Objectif du diagnostic


L'objectif du diagnostic socio-économique est d'identifier les freins à la mise en place d'actions agricoles pour la restauration de la qualité de l'eau et les leviers sur lesquels il sera possible d'intervenir en lien avec les différents acteurs.

Ce diagnostic a pour but d'enrichir les autres études AAC, en particulier l'étude des pressions. C'est la synthèse des deux études qui permettra d'établir un plan d'actions réaliste.


 Le maître d'ouvrage doit exposer clairement dans le cahier des charges pourquoi un diagnostic socio-économique est nécessaire, et quelles sont ses propres attentes.

 Le maître d'ouvrage affiche les objectifs retenus avec ses partenaires (suppression ou niveau de réduction de traitements de potabilisation ? teneurs visées pour divers paramètres ?) et l'horizon auquel ces objectifs doivent être atteints.

 Le diagnostic socio-économique peut également contribuer à préciser l'objectif cherché par la mise en œuvre du plan d'actions. Le cahier des charges doit alors préciser clairement quels sont les différents objectifs possibles, afin que le prestataire en évalue les répercussions socio-économiques.

 Le maître d'ouvrage doit notamment préciser des points concrets, qui permettront de guider le cabinet en charge de l'étude vers une réponse adaptée au territoire AAC considéré.

En particulier, si le plan d'actions est déjà avancé ou finalisé, il est important de préciser les principales actions envisagées.

 De façon générale, il est utile que le bureau d'études travaille sur les thématiques suivantes :

- agriculture à impacts négatifs faibles sur l'environnement (production intégrée, HVE...)
- agriculture biologique
- biomasse et méthanisation
- filières courtes et filières locales
- accueil à la ferme et tourisme.

3 Contenu de la prestation

L'étude est constituée de 3 phases :

Phase 1 : Etat des lieux du contexte socio-économique et politique

Contexte politique de gestion des eaux

Il s'agit de dresser un état des lieux du paysage et des volontés politiques liées à la gestion de l'eau. Il est tenu compte :

- des collectivités gérant les services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif ;
- des communes et des intercommunalités et des parcs naturels régionaux;
- des conseils généraux et régionaux ;
- des services de l'Etat ;
- des représentants de la profession agricole.

Contexte socio-économique agricole

Il faut dresser un inventaire des acteurs locaux en lien avec les activités agricoles sur l'ensemble des filières :

- les agriculteurs
- les organismes d'approvisionnement et de collecte agricoles : coopératives et négoce
- les conseils (Chambre d'Agriculture, CIVAM, GAB, indépendants...)
- les acheteurs, transformateurs des productions agricoles
- les organismes publics concernés (DDT, DREAL/DRAAF, SRAL...)
- les collectivités (communes, communautés et pays) et services d'eau potable
- ...

✍ Le maître d'ouvrage peut demander également de considérer les acteurs concernés par des enjeux spécifiques, qui peuvent influencer sur la qualité de l'eau (exemple : routes, voies ferrées, jardinage amateur...).

✍ Lors de cette première phase le maître d'ouvrage peut demander au bureau d'étude de dégager les relations de réseaux déjà connues (internet, maître d'ouvrage...) entre les différents acteurs et le poids relatif de leurs influences. Ainsi, pour un territoire de grande taille, ou d'une grande complexité, le diagnostic de terrain pourra être ciblé de manière à être plus efficace.

Phase 2 : Diagnostic sur le terrain

Le diagnostic a pour but d'affiner l'étude socio-économique, par le biais d'une enquête de terrain auprès des différents acteurs. Le bureau d'études précisera la méthode qu'il considère la plus adaptée pour cette enquête, compte tenu des particularités des acteurs du territoire.

Une réunion d'information des acteurs sera préparée et animée par le bureau d'études. Elle doit permettre d'expliquer les raisons et objectifs de l'enquête, et plus généralement de l'étude, afin d'obtenir l'adhésion de tous. Un représentant du maître d'ouvrage est présent à la réunion. Cette réunion est préparée en amont avec le maître d'ouvrage. Le bureau d'études propose préalablement au maître d'ouvrage une liste des acteurs à inviter à la réunion.

✍ Le maître d'ouvrage peut imposer certains acteurs à rencontrer.

Le diagnostic socio-économique chez les agriculteurs s'attache à dégager et à quantifier :

- les liens économiques et politiques avec les autres acteurs,
- les systèmes de productions utilisés et leurs impacts sur la qualité de l'eau,
- les volontés et les possibilités de changement, dont notamment les solutions proposées par les acteurs,
- l'impact des différents changements proposés sur les exploitations,
- les sources de blocage et les moteurs d'évolution.

Il faut veiller à ce qu'il ne soit pas redondant avec le diagnostic des pressions agricoles. Dans sa proposition, le bureau d'études définit le nombre d'agriculteurs enquêtés et précise le contenu du diagnostic qu'il compte mener.

Les autres acteurs sont également contactés. Les enquêtes permettent de déterminer pour chacun des acteurs :

- son poids économique sur le territoire
- ses interactions économiques et politiques avec les autres acteurs
- la faisabilité de mise en place de nouvelles pratiques agricoles (exemple : disponibilité des agrofournitures biologiques ? Les filières de distributions sont-elles présentes ? La biomasse est-elle envisagée comme combustible ou comme produit ?)
- leurs dispositions à accepter et permettre, voire encourager de nouvelles pratiques agricoles (exemple : projets en cours ou envisageables, opposition à / refus de certaines dispositions)
- les volontés politiques pouvant favoriser ou gêner le développement de ces pratiques.

Le nombre d'enquêtes réalisées est précisé dans la proposition du bureau d'études.

Les résultats de l'enquête sont présentés au Comité de pilotage, puis dans une réunion publique destinée à tous les acteurs concernés. La réunion publique sera l'occasion de présenter aux acteurs :

- La compréhension du territoire acquise par le bureau d'études : types d'agricultures présents, relations techniques et économiques entre les agriculteurs et leurs partenaires, articulation des actions agricoles avec les autres mesures ;
- Les avantages et inconvénients identifiés pour les différentes mesures agricoles envisagées par les acteurs ou le bureau d'études ;
- Les points restant à clarifier : impact économique d'une action, réalité d'une contrainte technique ou économique ressentie par certains acteurs, implication possible d'un partenaire en faveur d'une action, ...

PHASE 3 : Analyse des données

Le bureau d'études affine et complète le bilan tiré de l'enquête de terrain et des réactions enregistrées lors de la réunion de restitution. Il cherche notamment à avancer sur les points identifiés comme étant à clarifier pour permettre au comité de pilotage de juger de la pertinence de la poursuite de ces actions.

Le bureau d'études établit ses recommandations en ce qui concerne les actions agricoles :

- faisabilité socio-économique des actions ;
- ordre et calendrier de mise en œuvre des actions ;
- implication nécessaire des acteurs non agricoles pour réduire les risques de blocage ou favoriser la réussite des actions agricoles et les leviers d'actions à leur disposition.

Il identifie les projets à monter durant la période de mise en œuvre du plan d'actions.

Le bureau d'études organise et anime les réunions de travail nécessaires avec les acteurs concernés, sur les points à clarifier ou sur la définition des projets à monter. Il n'a pas vocation à monter les projets, mais à les cibler.

Les résultats de l'analyse des données font l'objet d'un rapport provisoire et d'une présentation au Comité de pilotage. Le rapport final est établi à la suite du Comité de pilotage, en tenant compte des observations qui y ont été faites.

4 Compétences requises

Le diagnostic socio-économique agricole d'une AAC nécessite d'être réalisé par un prestataire qui présente des compétences en :

- analyse socio-économique
- connaissance des différents acteurs et de leurs relations, tant dans le domaine de la gestion des ressources en eau que dans celui de l'agriculture
- très bonnes connaissances en agronomie et expérience de terrain, plus particulièrement en matières d'agronomie intégrée et biologique,

✍ Le prestataire agronome doit pouvoir être force de proposition pour les actions agricoles, de façon à compléter en tant que de besoin les propositions des acteurs. Il doit pouvoir juger de la pertinence des arguments socio-économiques et techniques avancés par les acteurs.

✍ Un groupement de plusieurs prestataires peut être envisagé.

Dans sa proposition, le prestataire inclut les CV des personnes qui réalisent l'étude, ainsi que la répartition des tâches entre ces personnes.

5 Articulation entre le maître d'ouvrage et ses partenaires

Le comité de pilotage de l'étude sera constitué de...

✍ Le comité de pilotage de l'étude est au minimum constitué de représentants du maître d'ouvrage, de l'Agence de l'Eau, de la profession agricole et de la mission interservices de l'eau.

Il doit se réunir au minimum au démarrage de l'étude, puis à chaque fin de phase pour valider les méthodes et résultats obtenus. Ceci permet au maître d'ouvrage de guider le prestataire et d'adapter ses demandes en fonction des résultats intermédiaires de l'étude.

Le bureau d'études rédige un compte rendu à l'issue de chaque réunion du comité de pilotage, et le soumet pour validation aux membres du comité de pilotage

6 Rendu du travail

Le prestataire produira les documents intermédiaires nécessaires à la conduite de l'étude : supports de réunion adressés au moins cinq jours avant la réunion, et comptes-rendus de réunions du Comité de pilotage adressés au plus tard huit jours après ces réunions.

En fin d'étude, le prestataire établit un rapport comportant :

- le rappel du contexte et des objectifs de la demande à l'origine de l'étude ;
- la présentation de la méthode mise en œuvre ;
- la présentation des acteurs en lien avec l'agriculture du territoire et des interactions technico-économiques entre ces acteurs (leur poids et leurs évolutions possibles)
- les actions proposées par la profession agricole
- la faisabilité des mesures étudiées et les recommandations issues du travail d'analyse ;
- une synthèse de 2 pages pour les décideurs.

Le prestataire joint à ce rapport les fichiers et documents qui ont servi à son élaboration.

✍ Préciser le format souhaité pour ces fichiers (Word et Excel ou format libres pour les textes et les calculs, Arc GIS ou Map Info pour la cartographie, ...).

✍ En cas d'étude longue (plus de 6 mois), le maître d'ouvrage peut demander un rapport à la fin de chaque phase.

7 Délais et calendrier

Le délai global de l'étude est de ... , compte tenu d'une date prévisionnelle de démarrage fixée au Si le démarrage devait être retardé du fait du maître d'ouvrage, le délai sera ajusté aux contraintes de réalisation des enquêtes.

✍ Un délai compris entre 3 et 6 mois semble suffisant en fonction de la taille de l'AAC.

✍ Pour définir la période de l'étude, il faudra tenir compte de la disponibilité des agriculteurs par rapport à leurs calendriers d'activités agricoles, notamment pour l'enquête de terrain.

Le prestataire devra définir dans sa proposition un calendrier détaillé, qui sera validé par le maître d'ouvrage au début de l'étude.

8 Coût de l'étude

Le budget prévisionnel de l'étude est de ...

✍ Donner une fourchette permet aux candidats de calibrer leurs propositions, le choix du maître d'ouvrage portant surtout sur la qualité de l'équipe et de la méthode proposée.

Dans sa proposition, le prestataire détaillera le temps passé et les coûts par phase et indiquera les prix journaliers appliqués par catégorie d'intervenant.